

DEMANDES DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION ETAT

Les demandes de paiement (il est conseillé d'utiliser l'imprimé-type fourni) sont à transmettre par voie postale à la seule adresse suivante (arrondissements de Castres et d'Albi) :

PRÉFECTURE du TARN
Secrétariat général aux affaires départementales (SGAD)
Bureau de la Coordination et de l'Animation Territoriale (BCAT)
Place de la préfecture – 81013 ALBI Cedex 9

Pour toute demande, bien vouloir préciser les coordonnées de la personne qui suit le dossier (nom, n° de téléphone et adresse électronique)

NATURE DE LA DEMANDE	PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE (il est conseillé d'utiliser l'imprimé-type fourni)
VERSEMENT D'UNE AVANCE	<ul style="list-style-type: none"> - premier acte juridique passé pour la réalisation d'un projet: acquisition immobilière, ordre de service, bon de commande, devis signés. - la photo de l'affichage du plan de financement au siège de la collectivité - la photo de l'affichage du logo de la Préfecture du Tarn sur lieu de réalisation de l'opération <p><u>A noter :</u> * une attestation de commencement des travaux n'est pas suffisante * ne pas oublier de renseigner la date de commencement de l'opération.</p>
VERSEMENT D'UN ACOMPTE	<ul style="list-style-type: none"> - toutes les factures acquittées comportant le libellé précis de l'opération, classées dans l'ordre chronologique du récapitulatif. - un état récapitulatif des dépenses (modèle fourni) portant le libellé de l'opération, établi en HT, daté et visé par le maître d'ouvrage. <p><u>A noter :</u> * quand il est sollicité plusieurs versements d'acomptes, l'état récapitulatif devra reprendre le montant total HT des factures transmises précédemment + les nouvelles factures. * le total des versements d'acomptes ne peut dépasser 80 % de la subvention accordée. * ne pas oublier de renseigner la date de commencement de l'opération.</p>
VERSEMENT DU SOLDE À déposer dans les douze mois suivants la date d'achèvement de l'opération et avant la fin du délai imparti pour terminer l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> - toutes les factures acquittées, (depuis la dernière demande de versement d'acompte si demande d'acompte il y a eu) comportant le libellé précis de l'opération, classées dans l'ordre chronologique du récapitulatif. - un état récapitulatif des dépenses (modèle fourni) depuis le début de l'opération (acomptes éventuels compris) comportant le libellé de l'opération, établi en HT, daté et visé par le maître d'ouvrage. - les décisions des autres personnes publiques (faisant apparaître notamment la dépense subventionnable et le taux) attribuant une participation financière à l'opération - la photo de l'affichage du plan de financement au siège de la collectivité - la photo de l'affichage du logo de la Préfecture du Tarn sur lieu de réalisation de l'opération <p><u>* ne pas oublier de déclarer le coût réel définitif, l'attestation de conformité avec le projet prévu, les dates de début et de fin de l'opération ainsi que le PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF.</u></p>

TOUTE DEMANDE DE PAIEMENT INCOMPLÈTE NE PEUT ÊTRE TRAITÉE ET RETARDE LE VERSEMENT

Pour tout renseignement complémentaire concernant les paiements, vous pouvez contacter :
Mme COMBES : 05 63 45 62 85 ou M. BAGES : 05 63 45 61 33